



PROJET PARCS

POUR DES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES DANS UN CADRE SÛR
PRÉSENTATION DU PROJET - RÔLE, MISSION ET ATTENTES DES "INTERVENANTS
SPÉCIALISÉS EN POLITIQUE DE PROTECTION DE L'ENFANT"



Le projet PARCS vise à promouvoir le bien-être des enfants dans le cadre des activités sportives et de loisirs, notamment par la mise en oeuvre de politiques de protection de l'enfance claires et adaptées.

Les enfants ont le droit de pratiquer des activités sportives et de loisirs, qui sont essentielles pour leur santé, leur bien-être et leur développement.

Il est fondamental que l'environnement dans lequel ils pratiquent ces activités garantisse la protection de leurs droits, y compris contre toute forme de violence.

Cependant, ce secteur n'est pas exempt d'incidents qui ne sont pas toujours suivis d'une réaction adéquate.

Une étude commanditée en 2020 par la ministre du Sport en Fédération Wallonie-Bruxelles Valérie Glatigny a établi que **11% des enfants âgés de 6 à 18 ans ont vécu de la maltraitance ou du harcèlement** dans le cadre de leur pratique sportive. Une étude précédente menée en Belgique et aux Pays-Bas avait établi que **38% des enfants interrogés avaient été victimes de violences psychologiques, 11% de violences physiques et 14% de violences sexuelles** (Vertommen T. & autres, 2016).

Il est nécessaire de sensibiliser le grand public et plus particulièrement les organisations concernées et les autorités afin d'agir pour construire un cadre sûr et garantir le bien-être des enfants.

OBJECTIFS

- ✓ **Sensibiliser** les organisations sportives et de loisirs aux droits des enfants ainsi qu'à l'importance d'élaborer, adopter et mettre en oeuvre une politique de protection de l'enfance (PPE).
- ✓ **Promouvoir** l'adoption d'une législation encourageant les organisations des secteurs du sport et des loisirs (et au-delà, toute organisation travaillant avec ou pour les enfants) à adopter une PPE.
- ✓ **Soutenir** quelques organisations ciblées (8) dans l'élaboration de leur propre PPE.
- ✓ **Rédiger** un Guide Pratique pour aider toute structure à développer, mettre en oeuvre et évaluer sa PPE.
- ✓ **Créer** un groupe d'accompagnateurs spécialisés dans le soutien de l'élaboration, la mise en place et le suivi d'une PPE.

ACTIVITÉS

● Analyse des besoins

Dresser un état des lieux de l'existant et des besoins en termes de protection de l'enfant dans le secteur sportif et des loisirs.

● Projets pilotes

Sur base volontaire, huit organisations (ayant des caractéristiques différentes) sont sélectionnées afin d'être accompagnées dans l'élaboration d'une PPE adaptée à leur structure. Une attention particulière est accordée à la participation des enfants dans chaque projet pilote. L'élaboration et le suivi de ces projets pilotes vont être documentés pour en tirer des enseignements généraux et alimenter le Guide Pratique.

● Guide pratique

L'analyse des besoins et les enseignements des projets pilotes, avec les contributions des partenaires, vont servir de base à la rédaction d'un Guide Pratique visant à soutenir toute structure à élaborer, mettre en oeuvre et assurer le suivi de leur propre PPE, prenant en compte l'importance de la participation des enfants.

● Intervenants spécialisés en PPE

Un groupe de personnes va être sélectionné et formé (tant sur le plan théorique que pratique en accompagnant un projet pilote) pour pouvoir soutenir et accompagner l'élaboration, la mise en oeuvre et le suivi d'une PPE adaptée à chaque structure. Ce groupe d'intervenants spécialisés pourra alors être sollicité et intervenir à la demande.

● Plaidoyer pour l'adoption d'une réglementation adaptée

Le projet vise aussi à convaincre les autorités de donner plus d'importance au bien-être des enfants dans les organisations sportives et de loisirs, notamment en adoptant des règles favorisant l'adoption de PPE.

ACCOMPAGNER LA MISE EN PLACE DE POLITIQUES DE PROTECTION DE L'ENFANCE

● Profil et sélection des candidats

DEI-Belgique lance un appel à candidats souhaitant faire partie de ce groupe d'intervenants spécialisés et fera une sélection en fonction de différents critères.

Les candidats souhaités auront un intérêt pour les droits de l'enfant et en particulier la protection des enfants, ainsi qu'une expérience pertinente. Ils doivent être prêts à s'engager pleinement et dans la durée. Ils peuvent être membres d'une structure de formation, ou bien intervenir comme indépendants.

● Engagement de DEI-Belgique

- Fournir aux accompagnateurs une formation de qualité, qui leur permette de contribuer à l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation de politiques de protection de l'enfance ;
- À l'issue de la formation théorique, leur offrir la possibilité d'acquérir une expérience pratique lors de l'encadrement d'un projet pilote ;
- Faire figurer les membres du groupe de spécialistes dans un répertoire de personnes qui peuvent être sollicitées pour soutenir l'élaboration, et le suivi de PPE par diverses structures de sport ou de loisirs et diffuser ce répertoire à toutes les organisations pertinentes ;
- Plaider pour que toutes les organisations travaillant avec des enfants soient légalement tenues d'adopter une PPE ;

● Engagement des Intervenants spécialisés en PPE

- Suivre assidûment (sauf force majeure) la formation organisée par DEI (formation gratuite d'une durée de deux jours qui aura en principe lieu fin septembre 2020).
- Participer activement à l'accompagnement d'un projet pilote (30 à 40 heures réparties sur une durée de 6 à 8 mois entre fin 2020 et début 2021) ; cette prestation pratique fera l'objet d'une rémunération forfaitaire (défraiement).
- Accepter de figurer dans le répertoire des intervenants de DEI-Belgique et d'être sollicités ponctuellement par la suite, en fonction des demandes et de leurs modalités.
- Le partenariat entre DEI-Belgique et les Intervenants spécialisés en PPE (et le cas échéant les organisations qui les emploient) fera l'objet d'une convention écrite qui détermine les modalités et la durée de collaboration.

Avec le soutien de :

